

RENOUVELLEMENT COLUMBARIUM

TARIF au 1^{er} Janvier 2019

Le renouvellement des emplacements au Columbarium est accordé, à leur expiration aux titulaires de ces emplacements ou à leurs ayants-droits sur présentation de la demande ci-jointe et adressée à la Mairie d'ECROUVES.

Cette demande doit indiquer le Nom, Prénoms, Qualité et domicile du ou des pétitionnaires, la désignation de la concession et la durée du renouvellement sollicitée.

Le renouvellement est consenti pour les durées indiquées ci-dessous et moyennant le versement de la somme correspondante.

15 ans	* 1 urne : 51,00 €	* 2 urnes : 100,00 €	* 4 urnes : 200,00 €
30 ans	* 1 urne : 100,00 €	* 2 urnes : 200,00 €	* 4 urnes : 400,00 €
50 ans	* 1 urne : 153,00 €	* 2 urnes : 306,00 €	* 4 urnes : 612,00 €

Au cas où l'un des ayants-droits désirerait obtenir à titre personnel le renouvellement de l'emplacement, il devra joindre à sa demande le désistement écrit des co-héritiers.

Le titre de l'emplacement au COLUMBARIUM sera dressé après le versement du prix du renouvellement à la Trésorerie Principale de TOUL, 14 rue Drouas - 54200 TOUL.

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN
EMPLACEMENT AU COLUMBARIUM**

Je soussigné(e) NOM : NOM de Jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) : àDépartement :

Téléphone :

Domicilié(e)

.....

Code Postal :Localité :

ai l'honneur de solliciter le renouvellement ou la conversion,

pour une durée de : **15 ANS** - **30 ANS** - **50 ANS**

de la concession N° Emplacement **columbarium**

pouvant contenir **URNE(S)**

au Cimetière **CENTRE** - **GRANDMENIL** à ECROUVES

Je déclare agir en qualité de :

- **Concessionnaire ou seul héritier** de
- **Tant en mon nom qu'en celui des autres héritiers** de
- **Seul ayant droit** (fournir le désistement des autres héritiers)

Fait à le

(signature du demandeur)

Pièce à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur;
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de l'ancien titre de concession.

Il est vivement recommandé d'avertir le service de tout changement d'adresse et de coordonnées téléphoniques.